



ATTENTION !

« DROIT DE REMORDS » PASSAGE CATEGORIE B EN A

Vous avez très certainement les uns et les autres, pris connaissance de l'avis de concours (28 postes) relatif au droit de remords permettant l'accès à certains corps paramédicaux de catégorie A.

L'établissement avait à ce titre décidé d'attendre les conclusions de la réforme de la retraite avant de lancer ce concours !

Or voilà que l'avis de concours a tout de même été publié avec un délai de dépôt de candidature fixé au 31 mars 2023.

Devant cette situation, l'UNSA a convenu avec la Direction du personnel que les agents de catégorie B qui ne s'étaient pas positionnés en leur temps, auraient toujours la possibilité de le faire avant le 31 mars 2023.

Si vous êtes dans ce cas et avez cependant encore quelques doutes, n'hésitez pas à nous contacter pour vous renseigner...

